

**PROCES VERBAL de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation
19/02/2019

Date d'affichage
04/03/2019

**Nombre de conseillers
en exercice**
22

Présents
20

Votants
21

Etaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, David CAZIMAJOU, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Annie QUEUIN et Dominique GY, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusés : Charles MESNIL, Frédéric GAULTIER

Procuration : Charles MESNIL à Claudy LAGACHE

- :- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Dominique GY

12

**INTERVENTION DE MONSIEUR MAILLARD
DE LA SOCIETE ICS CONSEIL**

Suite à la dernière intervention au sein du Bureau Communautaire, Monsieur MAILLARD vient présenter son activité et un éventuel projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur le territoire.

13

**APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX
DES PRÉCÉDENTES RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal des séances du 10 décembre 2018 et 14 janvier 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ Approuve les procès-verbaux des séances du 10 décembre 2018 et 14 janvier 2019.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

<p style="text-align:center">RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET 14 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE DE LA GALERIE COMMERCIALE</p>

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les Communes de 3500 habitants et plus.

La Loi NOTRe a introduit l'obligation à l'exécutif de la Commune de présenter un Rapport d'Orientation Budgétaires (ROB) dans lequel doit apparaître les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

*Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.
Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il fait l'objet d'une délibération rappelant les éléments de discussion.*

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été préparé pour le budget principal lors de la réunion de la Commission Finances qui a eu lieu le 11 janvier 2019 et de la réunion de travail du Conseil Municipal du 29 janvier 2019.

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire des éléments dudit Rapport.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération.

Ce ROB donne lieu au Débat d'Orientation Budgétaire au cours duquel chaque élu peut exprimer ses observations.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal, prend acte du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019 pour le Budget Principal.

Monsieur le Maire présente les différents tableaux, ainsi que la liste des projets évoqués en commission.

Christine BRETON : je confirme ces données et précise qu'il faut également conserver une somme non affectée pour pouvoir faire face à des dépenses non prévues, comme il a été le cas l'an dernier pour l'achat imprévu de deux terrains. En autofinancement le tableau nous montre 990 000 € - 250 000 € (pour des projets non affectés) = 740 000 € de travaux. Avec ces 740 000 €, il pourra être fait les projets prioritaires dans l'année, on sait que les subventions demandées génèreront des recettes supplémentaires et les ventes de terrains, pourquoi ne pas engager des projets de priorité 2 et les échelonner dans l'année.

Le Conseil Municipal évoque le projet des liaisons douces.

Claudy LAGACHE : je suis surpris du coût, c'est exorbitant, en comparaison avec celui de la Coulée Verte qui s'élevait à 800 000 €.

Jean-Marc CHAVEROUX : c'est un peu différent car il y a un passage piétonnier à côté de la chapelle.

Miguel NAUDON : le fait de creuser des mares ne permettraient pas de cheminer à sec.

Monsieur le Maire : il s'agit d'une création de liaisons douces et non un aménagement d'un parc paysagé. Je confirme que le coût est exorbitant et j'espère qu'en lançant un appel d'offres, les prix seront inférieurs, d'où l'importance de réaliser ces travaux en plusieurs tranches : tranche ferme, tranche option 1 et tranche option 2. Ce qui permettra de renégocier les tarifs. Il est évident que l'on a un pré-projet établi par le CAUE qui permettra de déposer les demandes de subventions mais après il faudra continuer à avancer sur le dossier, rechercher un maître d'œuvre, établir le cahier des charges, lancer un appel d'offres, etc... J'espère que l'on pourra commencer les premiers mètres avant la fin de l'année. Budgétairement, ces travaux s'inscrivent sur 2019/2020.

Christine BRETON : il ne faut pas mettre des recettes hypothétiques.

Monsieur le Maire : non, mais des propriétaires sont intéressés pour acheter des parcelles communales. Concernant la résidence seniors, les engagements d'acquisition du foncier seraient faits avant la fin de l'année.

Christine BRETON : avons-nous des nouvelles au sujet des « Pâtureries » ?

Monsieur le Maire : pour le moment je n'ai pas eu de retour sur le zonage d'assainissement.

Claudy LAGACHE : et le terrain de tennis ?

Monsieur le Maire : le programme indique que ce projet avait été évoqué en 2014. Le terrain de tennis me paraît très compliqué à engager cette année, mais il ne faut pas l'oublier.

Claudy LAGACHE : l'idée est de faire des terrains de tennis et de ne pas rénover ceux actuels. Je confirme que je suis favorable à ce qu'il y ait des terrains de tennis. Je précise qu'ils ont été entretenus, utilisés, que l'activité étaient encadrée par des animateurs à l'époque, ces personnes étaient motivées. Cela a duré quelques années, et dès que les personnes ont cessé de s'en occuper, les terrains ont été abandonnés et se sont détériorés.

Jacques SAILLANT : le chiffrage de ces terrains de tennis a été fait avec des entreprises ? et elles ont répondu par rapport à quel emplacement ? Sont-elles venues sur place pour voir le problème du terrassement ?

Michelle REVELUT : ils sont venus du côté du foot sur les terrains de tennis actuels et ils ont constatés que ce serait un gros travail à cause des racines. La construction serait faite sur la plaine du Val'Rhone.

Jacques SAILLANT : de mémoire, il y a la possibilité de récupérer l'ensemble de la structure métallique qui entoure le tennis.

Claudy LAGACHE : il y a des projets au niveau de la communauté de communes d'une M.A.M (Maison d'Assistances Maternelles), nous n'avons pas intérêt à se positionner à cela ?

Monsieur le Maire : le projet M.A.M n'est pas finançable par la communauté de communes seule. Le projet pourrait se faire si les communes veulent le porter. Le dossier doit encore être travaillé car il reste beaucoup de critères à préciser. Il faut savoir qu'il y a 3 ans, la communauté de communes nous avait refusé ce projet et qu'à Laigné en Belin quelqu'un était intéressé pour réhabiliter l'ancien bâtiment de l'école de musique et en faire porter le projet par la communauté de communes.

Monsieur le Maire : des porteurs privés s'étaient manifestés auprès de la communauté de communes mais non pas donné suite au dossier. Quand on voit les communes qui étaient intéressées au développement de M.A.M alors qu'il y a plus d'assistantes maternelles que d'enfants à garder, je ne vois pas l'intérêt de faire une M.A.M. Je rappelle que deux communes sont en déficit d'assistantes maternelles : Moncé en Belin et Teloché ou Ecommoy. Pour installer une M.A.M communale, il faut un bâtiment et au moins 4 assistantes maternelles qui louent la structure. On serait alors en conflit direct avec la compétence enfance jeunesse.

Claudy LAGACHE : c'est dommage que l'ancienne école ne soit pas proposée pour une M.A.M

Monsieur le Maire : par contre ce local n'est pas adapté, il n'y a pas d'espace, pas de jardin. S'il y avait une M.A.M à faire, il faudrait qu'elle soit au moins à côté de la crèche, halte-garderie afin qu'ils puissent mutualiser les jeux. Budgétairement la rénovation de cette salle va être difficile à programmer.

Monsieur le Maire : je pense inscrire un emprunt car l'an dernier une partie des aménagements de voirie avait été financée comme cela. Maintenant je trouve logique qu'une partie de ces investissements qui étaient plutôt de compétences Le Mans Métropole, puissent être transférées telles que les liaisons douces et les voiries. Je ne comprends que tout le monde ne partage pas ce point de vue.

Christine BRETON : je ne suis pas tout-à-fait d'accord. L'objectif est de maintenir nos engagements de campagne en diminuant cet endettement. Financer ces travaux-là, diminueraient la compensation prise en compte par Le Mans Métropole.

Jean-Marc CHAVEROUX : un départ vers Le Mans Métropole ne se fera pas avant 3 à 5 ans. En cas d'obtention de subvention, d'autres opérations pourront être autofinancées.

Monsieur le Maire : je rappelle que la CDCI étudiera après les élections municipales, le transfert vers Le Mans Métropole, soit en 2021.

Jean-Marc CHAVEROUX : les réformes des communautés de communes ne se feront pas en 2021. On est sûr que 15 000 habitants, ne sera plus la norme de maintien des communautés de communes. Après les élections présidentielles, on serait plus près de 30 000 habitants par communauté de communes. Alors la communauté de communes « Orée de Bercé du Belinois » disparaîtra. Il faut se préparer à cette disparition possible en 2023 et voir vers où aller. Le Mans Métropole est une optique.

Monsieur le Maire : on ne sait pas ce qu'il adviendra par rapport à ça. Concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire, un phasage sera à revoir selon le montant des travaux du patelage. Il faudra anticiper pour l'aménagement des trottoirs au Gandelin pour

l'an prochain. Dans la priorité 1 des patelages, on prévoyait le Val'Rhone vers la Janvierie qui était l'une des conditions importantes et en priorité 2 le Val'Rhone vers le lavoir.

Jean-Louis BELLANGER : *le patelage répond aux conditions évoquées précédemment par Monsieur MAILLARD.*

Irène BOYER : *ces types de projets existent dans d'autres communes (Beaumont Pied de Bœuf).*

Monsieur le Maire : *l'agence de l'eau devra se positionner sur la mise en place d'un dossier loi sur l'eau.*

Le Conseil Municipal *évoque les projets à engager cette année et définit les projets prioritaires.*

Michelle REVELUT : *je m'interroge sur l'aménagement de la bibliothèque. Il a été retrouvé un rapport de la SOCOTEC de 2000 qui limite un nombre d'accueil à la bibliothèque à 35 personnes alors que lors de certaines animations, on reçoit 70/75 personnes. Ne serait-il pas judicieux de la délocaliser ? Ou cela vaut-il le coup de la refaire pour 35 personnes ?*

Claudy LAGACHE : *ce qui est sûr c'est que la bibliothèque par rapport aux normes actuelles est trop petite.*

Jacques SAILLANT : *il me paraît important par rapport au problème de sécurité et au dire des techniciens qui viennent travailler au Val'Rhone. C'est anormal de continuer à travailler dans ces conditions là. Quant à la rénovation de la bibliothèque, les travaux ne sont pas énormes.*

Christophe BOUGET : *on peut fixer les priorités 1 et toutes les priorités 2 seront faites en fonction des recettes supplémentaires.*

Christine BRETON : *il faut se mettre d'accord sur ce qui est le projet des priorités 1 et le projet des priorités 2.*

Monsieur le Maire : *je regrette que l'on ne tienne pas compte de la vente des terrains.*

15/A

**DEMANDE DE SUBVENTION
DETR, DSIL et contrat de ruralité
Année 2019 - (Création de liaisons douces)**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2019 le projet susceptible d'être éligible est :

Priorité 1 – Création de liaisons douces

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	138 190.00 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	163 190.00 €
FNADT	
Conseil Régional	25 000.00 €
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	326 380.00 €

*(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)

Le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'année 2019
- ✓ **Atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- ✓ **Atteste** de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- ✓ **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

DEMANDE DE SUBVENTION DETR, DSIL et contrat de ruralité Année 2019 – (Aménagement sécuritaire et extension de parking)

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2019 le projet susceptible d'être éligible est :

2 – Création d'un aménagement de sécurité et extension de parking

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	54 433.25 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	91 803.25 €
FNADT	
Conseil Régional	25 000.00 €
Conseil Général	
Autre collectivité Communauté de communes	12 370.00 €
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	183 606.50 €

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'année 2019
- ✓ **Atteste de** l'inscription du projet au budget de l'année en cours.
- ✓ **Atteste de** l'inscription des dépenses en section d'investissement.
- ✓ **Atteste de** la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

DEMANDE DE SUBVENTION Fonds Régional de Développement des communes Année 2019
--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement pour la création de liaisons douces sur notre territoire.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessous et l'autoriser à déposer une demande d'aide auprès du Conseil Régional dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité et de signer tout document s'y rapportant.

DEPENSES		RECETTES		
	<i>HT</i>	<i>TTC</i>		
Liaisons douces			DETR	254 993.25 €
<i>Secteur 1</i>	326 380.00 €	391 656.00 €	<i>Région</i>	50 000.00 €
Parking sécuritaire école	183 606.50 €	220 327.80 €	<i>Autofinancement, emprunt</i>	204 993.25 €
Total des dépenses	509 986.50 €	611 983.80 €		509 986.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** le projet de création des liaisons douces
- ✓ **Valide** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

16 DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL
--

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à

l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager les dépenses suivantes avant le vote du budget primitif :

Budget principal Commune

- Cpte 2313 opération 108 : Entreprise MACOME Service pour l'aménagement d'un plancher aux Ateliers Municipaux pour un montant de 2 880.00 € HT soit **3 456.00 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** l'engagement des dépenses d'investissement énumérées ci-dessus.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

17

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DU VAL'RHONNE

- *Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*
- *Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes.*
- *Vu la délibération du 10 décembre 2018 décidant le versement d'une subvention pour l'année 2019,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accorde** une subvention complémentaire de 2 000 €, à l'Association Centre Socioculturel « Le Val'Rhone », pour le remplacement du matériel informatique en panne.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention complémentaire de 2000 € à l'Association « Le Val'Rhone » en mars 2019

✓ **Dit** que cette subvention complémentaire fera l'objet d'un avenant à la convention signée le 10 décembre 2018.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

PERSONNEL COMMUNAL		
18	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade année 2019 (projet de délibération)	

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2019 les taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	66.67 %
Attaché	Attaché principal	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Adopte** la proposition ci-dessus

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORÉE DE BERCÉ BELINOIS		
19	Adhésion au groupement de commandes pour l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés	

Madame Irène BOYER propose au Conseil Municipal une convention de groupement de commandes pour l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés. Les communes associées à ce groupement sont les communes : Ecommoy, Laigné en Belin, Maigné Laillé, Moncé en Belin, Saint Biez en Belin, Saint Gervais en Belin, Saint Ouen en Belin, Teloché et la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois.

Pour cette année, la communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois sera le coordonnateur du groupement de commandes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Considérant l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes pour l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

Vu la convention définissant les conditions de fonctionnement d'un groupement de commandes organisé pour la passation d'un marché dont l'objet est l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés et fixant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement et de l'autoriser à signer la convention telles que présentée. La durée du groupement est fixée jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** les termes de la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- ✓ **Adhère** à la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché public dont l'objet est l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

20

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Convention de Prêt de matériel

La Départementale de la Sarthe (BDS) propose aux bibliothèques du territoire de l'Orée de Bercé-Belinois, (Ecommoy, Laigné en Belin, Marigné Laillé, Moncé en Belin et Teloché) de tester la mise en place d'un compteur de passage.

Cet équipement permettrait :

- *D'obtenir une mesure précise et harmonisée de la fréquentation des bibliothèques à l'échelle d'un territoire ; statistiques demandées dans le rapport d'activités remis à la DRAC chaque année,*
- *De visualiser les fréquentations à l'échelle de chacune des bibliothèques et pour l'ensemble,*
- *D'apporter un soutien pour développer un argumentaire en faveur de la promotion de la lecture publique Le matériel pris en charge par la BDS est prêté pour la durée test d'un an. Un relevé par clé USB sera effectué par chaque bibliothèque à minima une fois par mois.*

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** à l'unanimité d'adhérer à cette expérience et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

Date des prochaines réunions du Conseil Municipal

- 11 mars 2019 – Vote des budgets
- 24 avril 2019
- 27 mai 2019
- 24 juin 2019
- à noter les élections européennes le dimanche 26 mai 2019

Elections Européennes

Monsieur le Maire propose à chacun des conseillers municipaux de se positionner sur les tableaux des permanences pour les prochaines élections européennes.

Jean-Pierre TEYSSÉDRE

Monsieur le Maire donne lecture d'un message reçu de la famille de Monsieur Jean-Pierre TEYSSÉDRE décédé en janvier 2019.

Manifestations diverses organisées au Val'Rhone

- Le 28 janvier 2019 : CA du Val'Rhone
- Le 2 mars 2019 : Soirée des années 80
- Le 8 mars 2019 : Grand Débat National
- Le 9 mars 2019 : Carnaval
- Le 10 mars 2019 : Thé dansant
- Le 15 mars 2019 : Soirée Saint Patrick
- Le 15 mars 2019 : Soirée pyjama à la Bibliothèque
- Le 16 mars 2019 : Repas de l'ESM
- Le 23 mars 2019 : Concert de l'école de musique
- Le 24 mars 2019 : Concert de l'OHB
- Le 30 mars 2019 : Loto du Jumelage

Fermeture des classes

Jean-Marc CHAVEROUX : *Pascale FONTENEL* députée de la Sarthe a organisé pendant les vacances une réunion sur la fermeture de classes dans le Sud Sarthe pour la rentrée 2019/2020. L'adjoint de l'inspecteur d'académie nous a expliqué le mécanisme sur les rentrées futures et nous a apporté des précisions sur le nombre d'effectifs nécessaires au maintien de notre 10^{ème} classe à l'école élémentaire. Je suis intervenu en disant qu'il fallait être prudent car les enfants d'aujourd'hui étaient les adultes de demain et qu'ils avaient besoin de formations afin qu'ils sachent au moins lire et écrire lorsqu'ils quittent la primaire. J'ai rappelé aussi qu'il y avait des situations qui étaient un peu tendues et qu'il fallait faire attention. Ce n'est pas en supprimant des classes que l'on résolvait les problématiques économiques des communes rurales, ce qui nous a permis d'ouvrir un débat sur ce sujet avec la députée et les personnes présentes, de démontrer que les enfants avaient toute leur importance dans une scolarité dans un département. D'autre part, j'ai demandé si ce n'était pas plus judicieux de faire une étude sur 3 ou 5 ans et non une étude annuelle, les communes connaissant les naissances sur leur territoire et donc les futurs effectifs des écoles. Il faut savoir que lorsqu'on ferme une classe il y a moins de 26 élèves par classe, par contre pour une réouverture il faut 28 élèves minimum par classe c'est-à-dire que si l'on avait 10 classes c'est 280 enfants sur la commune. Je ne suis

pas très optimiste sur la non fermeture de cette classe sur Moncé en Belin. Ce que l'on sait, c'est que dès lors qu'une classe fermerait, il serait difficile de la rouvrir dans les années qui suivent. La décision finale de l'inspecteur d'académie se fera en juin pour la prochaine rentrée scolaire, d'ici cette date, il y a lieu de suivre l'évolution des effectifs pour la rentrée 2019 et de le signaler. Il n'y a pas de suppression de classe prévue cette année à l'école maternelle.

***David CAZIMAJOU** : demain il est prévu une manifestation à la Préfecture. Moi-même en temps que parents d'élèves et Monsieur TAMBOSCO devons, nous y rendre avec une banderole faite par ce dernier. On demande l'autorisation d'installer cette banderole au niveau du rond-point de l'école élémentaire.*

***Monsieur le Maire** : j'accepte la demande, cela montre que l'on n'est pas satisfait de cette possible fermeture de classe.*